



Syndicat National du Trésor

CAP centrale des adjoints techniques

23 janvier 2009

Déclaration liminaire des élus CGT

A nouveau, la CGT condamne les conditions dans lesquelles se déroulent les CAP centrales des adjoints techniques. Sans revenir sur un dialogue social qui se dégrade à vitesse grand V, la CGT constate que la DGFIP perd beaucoup de temps quand il s'agit d'assurer l'exercice du mandat des représentants du personnel. Par contre, elle improvise et se précipite quand il est question de fusion, déconsidérant ainsi la gestion des personnels.

Par ailleurs, et dans le cadre de la CAPC qui nous réunit aujourd'hui, la CGT considère que le système de notation actuel ne permet pas de traiter de manière équitable, les adjoints techniques au sein de la catégorie C.

En effet, la gestion des " enveloppes capital mois " du corps des adjoints techniques ainsi que l'imposition de quotas rendent le système totalement absurde.

Force est de constater que les directions locales ignorent l'attribution distincte par la direction centrale, des enveloppes allouées pour le corps des adjoints techniques. C'est ainsi que ceux-ci se trouvent lésés par rapport aux autres corps car les directions ne leur accordent pas la proportion de bonifications qui leur revient. C'est à croire que le travail des adjoints techniques ne compte pas ! La CGT demande donc que soient rappelées aux directions locales les modalités d'utilisation des " enveloppes capital mois " et ce, avant la prochaine campagne de notation.

Même si un adjoint technique accompli un travail excellent, il peut se trouver avec une note chiffrée totalement incohérente avec l'ensemble des appréciations qui sont portées sur son dossier. En effet, les notateurs sont limités au niveau de " l'enveloppe capital mois " attribuée. Comment alors reconnaître les efforts des adjoints techniques ? Sûrement pas en se retranchant derrière des prétextes du type : " Vous venez d'arriver dans le département, dans tel poste. " ou bien " Je suis votre nouveau chef de service ou de poste. "...

La CGT réaffirme ici qu'elle reste attachée à la note chiffrée qui est le seul élément objectif permettant d'évaluer un agent, et qui fait le lien avec sa carrière au travers de la grille indiciaire. Pour la CGT, seule la levée des quotas permettra d'améliorer le système de notation et de reconnaître véritablement l'activité des adjoints techniques. Ce n'est pas avec la PFR (Prime de Fonction et de Résultat) que les choses s'arrangeront... Dans un contexte de ras-le-bol généralisé et notamment à propos du traitement réservé aux adjoints techniques, vous ne vous étonnerez pas du niveau de mobilisation ce 29 janvier 2009.

Les élus en CAP centrale

Christian SANDRIER – Loïc SOUCHE
Nicolas DENIZE – Valère GUILLOT

Spécial CAP

Réponses à la déclaration

La direction considère que le dialogue social est actuellement de bon niveau vis-à-vis des organisations syndicales, vu le nombre de groupes de travail en cours

Or, le dernier groupe de travail avec les syndicats sur les SIP s'est révélé n'être qu'un monologue et la CGT s'est retirée. Ce n'est d'ailleurs pas le nombre de groupes de travail qui fait la qualité du dialogue social!

A propos des enveloppes capital/mois, la direction reconnaît qu'il y a eu un lèse des adjoints techniques dès le début et que la situation doit encore être améliorée. Elle a indiqué qu'elle sera encore plus attentive à la prochaine campagne de notation.

Nous rappelons encore une fois que, la majeure partie des Adjoints Techniques se retrouve lésée par rapport à l'ensemble de la catégorie C.

Approbation de procès verbaux

Il s'agit uniquement de valider les procès verbaux des CAPC mois de mai et juin 2008.

Résultat du vote
"pour" à l'unanimité

Demande d'intégration

Il s'agissait d'examiner la demande d'intégration dans le corps des adjoints techniques du Trésor Public émanant d'un agent détaché à la Trésorerie Générale du Val d'Oise.

Résultat du vote
"pour" à l'unanimité

Recours en notation au titre de l'année 2008

Un dossier était soumis à l'examen de la CAPC.

La direction a fait un récapitulatif de l'ensemble de la carrière de l'agent et s'est même permis d'observer qu'il avait bénéficié d'une mutation, ce qui justifierait selon elle, de ne pas satisfaire

son recours. Force est de constater que les dossiers des Adjoints Techniques soumis à la CAPC continuent d'être traités avec légèreté par la parité administrative. Ceci montre bien que le dialogue social n'est pas au niveau où il devrait être mais plutôt "au ras des pâquerettes"...

La direction reconnaît "un très bon dossier", mais explique que l'agent ayant déjà bénéficié d'une notation autre que la note pivot, la règle du roulement ("rotation positive"), fait qu'il ne peut pas espérer une bonification chaque année. Cela revient à reconnaître donc implicitement le problème des quotas.

Pour autant, la direction n'a pas voulu modifier la notation du notateur final, alors même qu'aucun entretien (pourtant obligatoire) n'avait eu lieu. Elle préserve ainsi, la totalité de sa réserve de bonification stockée pour les recours des Adjoints Techniques.

➤ *A quoi sert alors cette cagnotte de bonification non utilisée pour les recours ???*

➤ *Pourquoi la règle du roulement évoquée par l'administration lors de cette CAPC ne s'applique-t-elle pas lorsqu'il s'agit de donner des avancements accélérés aux Adjoints Techniques, alors qu'elle est mise en exergue uniquement pour refuser les recours ???*

➤ *Quid des Adjoint Techniques qui n'ont jamais bénéficié d'une quelconque bonification et sont donc restés sur la note pivot depuis le début de la notation ???*

La CGT à réitéré sa demande de voir les bonifications de l'enveloppe capital mois réservée aux Adjoints Techniques, uniquement attribuées à ces mêmes Adjoints Techniques.

Résultat du vote
Administration : Pour
CGT : Contre
FO : Abstention

Solidaire, pas solitaire : c'est ça le Syndicat CGT.
Alors je me syndique...

Nom prénom :
Adresse administrative :
Grade : Echelon/Indice :
Temps partiel :% Date:

Signature,

